

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Gabriel Barrillier, Michel Ducret, Jacques Follonier, Frédéric Hohl, Hugues Hiltpold, Jacques Jeannerat, Pierre Kunz, Patricia Läser, Jean-Marc Odier, Louis Serex et Marie-Françoise de Tassigny

Date de dépôt: 9 octobre 2006

Messagerie

Proposition de motion

pour que la formation des enseignants de l'école infantine et primaire soit effectuée en HES

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que l'entrée en vigueur du système de Bologne exige maintenant cinq ans d'études pour obtenir le master ès sciences de l'éducation permettant d'enseigner ;
- que la formation pratique est souvent reléguée au second plan lors de longues études universitaires ;
- que la formation actuellement proposée, trop longue et insuffisamment axée sur le futur métier d'enseignant-e, n'est pas adaptée ;
- que tous les cantons romands forment aujourd'hui leurs futur-es enseignant-es dans des filières HES,

invite le Conseil d'Etat

à présenter un projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique qui confierait la formation des enseignant-es de l'école infantine et primaire à une filière HES.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève aime bien se distinguer de ses voisins romands et dans le domaine de la formation des enseignant-es. Et il y réussit bien : alors que les enseignant-es de l'école infantine et primaire sont formé-es en HES dans tous les autres cantons romands, à Genève, les candidat-es à l'enseignement doivent suivre une formation universitaire de cinq ans – trois ans pour le bachelor et deux ans pour le master – avant de pouvoir enfin déboucher sur un diplôme qui leur permettra d'exercer leur métier.

Le résultat de cette politique est que nous formons, au sein de la Faculté des sciences de l'éducation, des enseignant-es qui ont dû acquérir un vaste savoir théorique sur cinq ans, mais qui ont été peu confrontés à des situations pratiques. De plus, l'enseignement prodigué à la FPSE (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation), quel que soit sa qualité, se revendique comme un enseignement universitaire qui, au besoin, doit pouvoir se détacher des contingences professionnelles et des besoins de l'Etat-employeur.

Notre motion invite donc le Conseil d'Etat à élaborer un projet de loi qui proposerait la création d'une Haute école pédagogique genevoise. Une telle HES, fondée par exemple sur le modèle de celle du canton de Vaud, ou de la BEJUNE (la Haute école pédagogique de Berne, de Neuchâtel et du Jura) serait bien plus à même de former des enseignant-es pour nos écoles. La formation se déroulerait alors sur trois ans – et non plus sur cinq, comme actuellement – et se terminerait par l'obtention d'un bachelor en enseignement.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les députés, à donner bon accueil à la présente motion.